

SIVU DU CONSERVATOIRE COUPERIN

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 du mois d'AVRIL, le Conseil syndical du SIVU du conservatoire Couperin s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse PELLETIER, suivant convocation du 04 avril 2023 et affichée le 04 avril 2023.

Les délégués titulaires présents: Mme Maryse PELLETIER (Tournan-en-Brie) ; Mme RENOULLEAU (Chaumes-en-Brie); M Olivier TAISNE (Courtomer) ;

Objet: VOTE DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Nombre de membres en exercice :	03
Nombre de membres présents :	03
Nombre de suffrages exprimés :	03
Votes pour :	03
Votes contre :	0
Abstentions :	0

D'après l'état des finances du SIVU et les nombreux décalages de trésorerie tout au long de l'année civile (dates limites de paiement des organismes de cotisation, encaissements effectifs des recettes des usagers, des participations des communes, date tardive de versement de la subvention du Conseil Départemental), il est demandé de renouveler le contrat pour l'avance de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne IDF selon les conditions suivantes :

- Montant : **65 000 €**
- Durée : 364 jours
- Taux d'intérêt : Taux variable : Euribor 1 semaine + **0,40%**
- Mise à disposition de capital : Par crédit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30
- Remboursements des fonds : Par débit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30
- Périodicité de paiement des intérêts : Trimestre civil
- Calcul des intérêts : Base de calcul Exact/360
- Frais de dossier : **500 Euros**
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de gestion : Néant

- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : **0,20%** de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.
- Commission de multi-index : Néant
- Mouvement de fonds et suivi sur portail internet

👉 **Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité les nouvelles conditions du renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 65 000 € et donne tout pouvoir à la Présidente pour valider le contrat auprès de la Caisse d'Epargne IDF.**

Fait et délibéré en séance le 12 Avril 2023.

Mme Maryse PELLETIER

Présidente du SIVU du conservatoire Couperin

M Olivier TAISNE

Secrétaire de séance

SIVU DU CONSERVATOIRE COUPERIN
BP16 | 77390 CHAUMES-EN-BRIE
01 64 07 14 35 | www.couperin.fr
conservatoire@couperin@gmail.com
SIRET n° 257 703 603 00031

Olivier Taisne

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.